



INNOVATIVE. FIRE. SYSTEMS
PROTECTION. PASSIVE. INCENDIE

TUNNEL de la CRETE (A89)



PROTECTION AU FEU – CHAMBRES de TIRAGE

La maîtrise d'ouvrage ASF, assisté de la maîtrise d'œuvre ont préconisé une résistance au feu complémentaire pour les chambres de tirage et de ses passages de câbles, tout cela en conformité avec la circulaire 2000-63. Ils ont décidé de mettre en œuvre cette protection thermique complémentaire de niveau N3. Une épaisseur de 5 cm du mortier réfractaire FIRE BARRIER 135, a été installée à chaque passage de câbles de chaque chambre de tirage.

